

Maisons-Alfort, le 23 octobre 2000

LE DIRECTEUR GENERAL

AVIS

Saisine n° 2000-SA-0238

de l'Agence française de sécurité sanitaire des aliments relatif à projet d'ordonnance pris en application de la loi d'habilitation (ex loi DDAC)

L'Agence française de sécurité sanitaire des aliments a été saisie le 27 septembre 2000, en application des articles L. 261-2 du Code rural et L. 1323-5 (6^{ème} alinéa) du Code de la santé publique, d'une demande d'avis relative à un projet d'ordonnance pris en application de la loi d'habilitation (ex loi DDAC) concernant le médicament vétérinaire et modifiant les chapitres 1,2 et 3 du titre IV du livre I de la 5^{ème} partie du Code de la santé publique.

Ce projet n'appelle pas de remarques particulières de la part de l'Agence française de sécurité sanitaire.

Martin HIRSCH

23, avenue du
Général de Gaulle
BP 19, 94701
Maisons-Alfort cedex
Tel 01 49 77 13 00
Fax 01 49 77 90 05
www.afssa.fr

REPUBLIQUE
FRANÇAISE